



FICHE TECHNIQUE

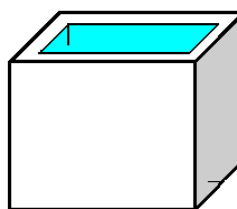
ALGI 940

**ALGICIDE NON MOUSSANT TRAITEMENT DES EAUX
DE FONTAINES DECORATIVES - JEUX D'EAU
ET EAUX DE BASSINS D'AGREMENTS CONCENTRÉ A DILUER
USAGE PROFESSIONNEL**

ALGI 940 est une préparation à base de fonctions algicides cationiques, bactéricides et de composés minéraux. Usage biocide entrant dans la catégorie TP 2 : chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé 96 G/L

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique à 20°C	: 1045 G/L ± 20 G/L
Réaction chimique	: FAIBLEMENT ACIDE
PH pur	: 3.35
PH à 5%	: 4.35
Ionogénéité	: CATIONIQUE
Odeur	: PRATIQUEMENT SANS
Aspect	: TRANSLUCIDE
Couleur	: BLEUE

PROPRIETES PRINCIPALES

ALGI 940 est un **concentré algicide** à usage **spécifique Professionnels et Collectivités** ; dispersable dans l'eau en toutes proportions ; **NON MOUSSANT**

ALGI 940 a une **fonction inhibitrice du développement des algues** dans les eaux non poissonneuses de bassins d'agrément, piscines, fontaines décoratives, jeux d'eau.

ALGI 940 a un **pouvoir algicide** : efficace à très faible dose, satisfait aux tests algicides sur les algues vertes se développant dans les piscines notamment algues vertes à développement hivernal type chlorella vulgaris.

ALGI 940 exerce une action bactériostatique pour limiter les proliférations microbiennes telles que staphylococcus aureus, pseudomonas aeruginosa, candida albicans, escherichia coli (concentration d'inhibition à 0.5 % v/v)

ALGI 940 exerce simultanément une action coagulante des colloïdes et autres particules en suspension, favorisant ensuite leur précipitation, et facilite leur élimination tout en assurant l'amélioration de la turbidité pour l'obtention d'une eau clarifiée

ALGI 940 renferme des fonctions dispersantes antitartre, réduisant le ternissement des surfaces du aux dépôts de sels dans les bassins, surfaces carrelées...

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- Afin d'obtenir une eau limpide, mettre le **traitement en œuvre avant l'apparition d'un développement important d'algues.**
- Dans le cas d'une présence excessive d'algues dans le bassin procéder au **nettoyage avant de débiter le traitement.**
- Dosage à augmenter selon le cas, en fonction de la qualité de l'eau et de son aptitude au développement des algues (ensoleillement, température...)
- La fréquence du **traitement d'entretien ou d'appoint** sera à **moduler** en fonction de l'apparition d'algues (verdissement de l'eau) qui varie selon l'importance de l'ensoleillement et la température de l'eau

Bassins circuits Traitement algicide	Quantité d'algicide	Volume eau bassins ou circuits
Traitement initial Par exemple à la mise en eau du bassin ou de la piscine	4.5 litres à pré-diluer dans 20 litres d'eau	100 m3
Traitement d'entretien ou d'appoint 1 fois par semaine	4.8 litres à pré-diluer dans 10 litres d'eau	100 m3
Traitement de choc Eau présentant un développement d'algues	12 litres à pré-diluer dans 40 à 50 litres d'eau	100 m3

RECOMMANDATIONS



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

*Usage biocide TP 02 : POLYMER OF N-METHYLMETHANAMIME (EINECS 204-697-4 WITH (CHLOROMETHYL)OXIRANE (EINECS 203-439-8) / POLYMERIC QUAGTERNARY AMMONIUM CHLORIDE (PQ POLYMER) CAS 25988-97-0 96.00 g/kg
« Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit ». Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.*

Numéro de lot + date de péremption : voir marquage sur le bas de l'emballage

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par une dilution excessive ou par une surpopulation de microorganismes. La durée d'action est de plusieurs heures. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par l'appoint d'eau et les conditions climatiques. Le nettoyage du matériel utilisé pour la dilution peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit.

Usages professionnels

Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Comme pour tout produit algicide : conserver le produit concentré hors de la portée des enfants et éviter le contact du produit non dilué, avec les yeux, la peau.

En cas de projection non dilué dans les yeux ou sur la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau claire.

Protéger du gel au stockage. Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Nota important : Ne pas utiliser pour les eaux des bassins renfermant des poissons, renferme des substances classées toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas mélanger avec des savons ou détergents de caractères anioniques.

Toujours effectuer au préalable, un essai pour déterminer compatibilité